

Commune de Saint-Étienne-l'Allier

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune De Saint-Étienne-l'Allier

Le Maire de la Commune de Saint-Étienne-l'Allier

Vu la déclaration préalable présentée le 22/06/2021 par Madame AUBERT Nathalie ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Abri pour chevaux ;
- sur un terrain situé La Cour Aussy à Saint-Étienne-l'Allier (27450) ;
- pour une surface de plancher créée de 0 m² ;

Vu la demande de pièce complémentaires en date du 13/07/2021 ;

Vu les pièces complémentaires transmises le 17/07/2021 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 05/07/2012, modifié le 08/02/2019 ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) adopté en date du 01/03/2017 ;

Vu l'avis du maire en date du 23/06/2021 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Saint-Étienne-l'Allier, le 20/07/21

Le Maire,

Jean-Charles BEAUCHE



NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.